



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20241029-2024_37-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 29 octobre 2024

Délibération : N° 2024_37

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt quatre le Mardi 29 Octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 octobre 2024

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BADUEL Sébastien, THER Benoit Mmes CHASSAGNE Chrystel, PUYBOUFFAT Delphine, AMARAL Emmanuelle, TOURLAN Anne, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mr THER Benoit

Financement Crédit Agricole

DELIBERATION

La commune a consulté un établissement bancaire pour obtenir un prêt de 90 000 € pour rembourser la ligne de trésorerie,

Mr le maire présente au conseil les différentes propositions présentées par le Crédit Agricole Centre France.

DECISION

Après analyse de toutes les offres

Afin de rembourser la ligne de trésorerie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un prêt de 90 000 € émis aux conditions suivantes :

Durée : 120 mois

Taux : fixe 3.41 % l'an

Échéances : trimestrielles capital constant

Frais : 90 €

Le Conseil Municipal inscrit la dette au budget.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 29 octobre 2024
Reçu en Préfecture
le 06 novembre 2024
Publié ou notifié
le 06 novembre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 octobre 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20241029-2024_37-DE



Le secrétaire de séance
Benoît THER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoît THER', written in a cursive style.